

La Cour des comptes explore le monde à part des contrôleurs aériens.

Le système des congés officieux des aiguilleurs du ciel, qui leur permettait d'être payés certains jours sans être physiquement présents sur leur lieu de travail, va être définitivement supprimé à compter du 7 juin, a indiqué mardi Patrick Gandil, le directeur de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Ce système en vigueur au sein des contrôleurs aériens de la DGAC avait été épinglé par la Cour des comptes en février (lire l'enquête du *Monde* ["Bienheureux aiguilleurs du ciel"](#)).

NOUVEAU : Les articles du journal *Le Monde* dès 15h dans un grand confort de lecture

Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 1 mois offert

Il s'agit d'autorisations officieuses d'absences – dites "*clairances*" – accordées par un chef d'équipe à des périodes où il y a sureffectif par rapport au trafic. Il aboutirait à 56 jours d'absence (11 semaines)

supplémentaires dans l'année, en plus des 97 jours officiels (20 semaines) de congés, selon le rapport de la Cour des comptes. *"Je pense qu'il s'agissait plutôt d'une dizaine de jours en moyenne"*, a tenu à rectifier M. Gandil devant les membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale. *"Comme nous nous y étions engagés, ce système va donc être supprimé"*, a expliqué Patrick Gandil. A compter du 7 juin, un nouveau système avec des badges doit entrer en vigueur afin de ne plus permettre cette pratique.

Mais la Cour des comptes n'en a pas fini avec la DGAC, qu'elle interroge maintenant sur son budget et son fonctionnement. *"Une note d'exécution budgétaire sur le sujet a été transmise lundi à la commission des finances de l'Assemblée nationale, et Dominique Bussereau, le secrétaire d'Etat aux transports, a été auditionné mardi à l'Assemblée en présence de sages de la Cour des comptes"*, affirme *Le Figaro* mercredi. Les *"rapports d'analyse de programme"* compilés par la Cour des comptes font état d'un déficit comptable de l'ordre de 100 millions d'euros par an entre 2006 et 2008, pour un déficit budgétaire de l'ordre de 50 millions d'euros.